

## Dépêche AEF : Le MEN annonce de nouvelles mesures pour les directeurs d'école

7-8 minutes

Le MEN a présenté, le 2 juillet 2020 lors d'une réunion avec les syndicats enseignants, de nouvelles dispositions pour les directeurs d'école, pour la plupart applicables dès la rentrée 2020. Ils bénéficieront ainsi de 2 jours de formation par an et recevront une "indemnité exceptionnelle". Ils pourront également disposer librement des 108 heures de service annuelles, le nombre d'enquêtes sera réduit, "des espaces de discussion" seront instaurés et chaque département aura un référent "direction d'école". Aussi, des services civiques, des AED et des apprentis pourront aider les directeurs.



Les directeurs d'école recevront à l'automne une "indemnité exceptionnelle" Rectorat d'Aix-Marseille

Une semaine après l'adoption en première lecture, par l'Assemblée nationale, de la proposition de loi LREM sur la fonction de directrice et directeur d'école ([lire sur AEF info](#)), le ministère de l'Éducation nationale présente le 2 juillet de nouvelles mesures pour ces

personnels.

Une "deuxième vague", comme le MEN la qualifie, après la première en novembre dernier ([lire sur AEF info](#)), en réaction au suicide de Christine Renon ([lire sur AEF info](#)), qui avait notamment abouti à une journée de décharge supplémentaire exceptionnelle et à un moratoire sur les enquêtes.

mesures Applicables Dès la rentrée 2020

À l'Assemblée nationale, Jean-Michel Blanquer avait déclaré qu'il prendrait effectivement des mesures pour les directeurs dans les deux semaines. Esquissant son projet ([lire sur AEF info](#)), il avait notamment affirmé souhaiter "la reconnaissance des spécificités de leurs missions et l'amélioration de leurs conditions d'exercice", "réexaminer le régime des décharges en intégrant de nouveaux critères au-delà de la seule taille des classes", "recentrer les missions sur le pilotage de l'école" et "accroître leur autonomie".

Ce jeudi 2 juillet, le ministère a donc présenté, lors d'une réunion avec les organisations syndicales, de nouvelles dispositions pour les directrices et directeurs d'école, pour la plupart applicables dès la rentrée 2020.

Formation et prime

Afin, selon le MEN, de "mieux reconnaître la responsabilité et de donner du temps aux directeurs", ils se voient accorder deux jours de formation par an.

En outre, ils recevront, à l'automne, une "indemnité exceptionnelle", d'un montant similaire pour tous mais qui n'est, pour l'heure, pas encore fixé.

Moins d'enquêtes

Un autre versant des mesures dévoilées concerne l'allègement des tâches administratives, largement souhaité par les directeurs, comme l'indique l'enquête ministérielle de janvier dernier ([lire sur AEF info](#)).

Le ministère fournira aux directeurs, à la rentrée, le programme des enquêtes attendues au cours de l'année qui s'ouvre. Le MEN assure également travailler à éviter les doublons et à diminuer le nombre de ces enquêtes, en particulier lors des périodes extrêmement chargées pour ces personnels (en début et fin

d'année scolaire par exemple).

Aussi, dès septembre prochain, les directeurs auront la totale responsabilité de programmer et mettre en œuvre les 108 heures de service annuelles supplémentaires, sans devoir attendre un accord de l'IEN. La simplification d'applications informatiques, telles que "Onde", est également lancée.

Un référent départemental

L'amélioration des conditions de travail des directeurs pourra également prendre la forme d'un accompagnement humain. Le ministère prévoit de créer "des espaces de discussion" avec les Dasen, afin qu'ils puissent évoquer leurs difficultés et rendre compte de leur situation. De même, des temps de rencontre entre pairs seront proposés.

Aussi, et sans attendre l'adoption définitive de la proposition de loi qui comporte cette disposition, un référent "direction d'école" sera installé dans chaque département, dès le premier trimestre de l'année scolaire prochaine. Les IEN, notamment, devront identifier les différents profils possibles pour incarner cette "personne-ressource".

Services civiques, AED et apprentis

Disposition évoquée il y a plusieurs mois ([lire sur AEF info](#)), des services civiques seront également mobilisés pour aider les directeurs. Dès la rentrée, le nombre de services civiques dédiés aux écoles passera de 10 000, actuellement, à 12 500. Aussi, 900 étudiants seront recrutés en pré-professionnalisation (AED) dans le premier degré.

Le ministère envisage également un plan de recrutement d'apprentis : il pourrait s'agir d'étudiants préparant un diplôme de niveau bac+2 (BTS, DUT...) en lien avec des fonctions administratives et qui effectueraient leur apprentissage dans une école.

La concertation se poursuivra l'an prochain

Lundi, une nouvelle réunion se tiendra avec pour sujet les décharges des directeurs et de possibles évolutions dès la rentrée prochaine. Une circulaire "directeur d'école" devrait également être publiée la semaine prochaine. En outre, dans le cadre de l'agenda social, les discussions autour de la direction d'école se

poursuivront l'année prochaine.

Des groupes de travail devraient être mis en place au MEN sur trois thématiques :

- les décharges des directeurs : il s'agira, comme le préconise la proposition de loi, de réfléchir aux décharges à partir du nombre de classes de l'école mais aussi d'élargir les critères en prenant en compte la complexité des écoles (Ulis, classes pour élèves allophones, etc.)
- la délégation de compétences : alors que la proposition de loi prévoit que les directeurs disposent de cette délégation, il s'agira de définir les compétences concernées ;
- la revalorisation de la rémunération.

### **La réaction des syndicats**

Régis Metzger rappelle que le Snuipp-FSU "avait réclamé la réouverture du chantier ministériel". Le co-secrétaire général, qui se satisfait donc que le ministre "rouvre la porte", assure que le Snuipp "sera au rendez-vous pour la reconnaissance de la fonction et des missions des directeurs d'école". Et d'espérer "de véritables mesures, concrètes et à la hauteur des enjeux".

Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa, voit ces annonces comme une manière "d'éviter la rupture avec les directeurs d'école". S'il les juge "globalement positives" et "en capacité d'améliorer la vie des directeurs", il attend toutefois qu'elles soient "précisées et concrétisées", notamment via un "cadre contraignant pour qu'elles se mettent vraiment en œuvre sur le terrain". Stéphane Crochet estime enfin que les attentes des directeurs vont "au-delà" de ces mesures.

De son côté, Jean-Rémi Girard, président du Snaic, "accueille favorablement plusieurs mesures positives (sur les 108h, la formation, le référent...)", même si elles "ne répondent évidemment pas à tout". En outre, ajoute-t-il, "nous avons besoin, notamment sur la question de l'aide administrative, d'avoir des personnels formés".